

Normes et contrôle bibliographique

Edwin Buchinski et Clarisse Cardin

Volume 24, numéro 4, décembre 1978

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055128ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055128ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Buchinski, E. & Cardin, C. (1978). Normes et contrôle bibliographique.

Documentation et bibliothèques, 24(4), 175–183.

<https://doi.org/10.7202/1055128ar>

Résumé de l'article

Après un exposé sommaire des facteurs qui ont contribué au développement des normes dans le domaine de l'information documentaire, les auteurs traitent des organismes internationaux qui s'occupent de normalisation, ainsi que des activités normatives au Canada. En terminant, ils soulignent la nécessité d'une plus grande participation de tous les intéressés, en particulier des bibliothécaires, des informaticiens et des archivistes, à l'élaboration de normes.

Normes et contrôle bibliographique

Edwin Buchinski

Clarisse Cardin

Bureau des normes de bibliothèque

Bibliothèque nationale du Canada

Ottawa

Après un exposé sommaire des facteurs qui ont contribué au développement des normes dans le domaine de l'information documentaire, les auteurs traitent des organismes internationaux qui s'occupent de normalisation, ainsi que des activités normatives au Canada. En terminant, ils soulignent la nécessité d'une plus grande participation de tous les intéressés, en particulier des bibliothécaires, des informaticiens et des archivistes, à l'élaboration de normes.

Following a brief examination of the factors which foster the development of standards related to information, the authors describe international organizations concerned with standardization, and also standards activities in Canada. In conclusion, they stress the need for greater participation in standards development by all those interested, particularly librarians, information scientists and archivists.

Después de un corto informe sobre los factores que han contribuido al desarrollo de las normas en el sector de la información y documentación, los autores describen las organizaciones internacionales que tratan de normalización, así como las actividades normativas en Canadá. Terminan insistiendo en la necesidad de aumentar la participación de las personas interesadas, de los bibliotecarios en particular, de los especialistas en computación y de los archivistas, en la elaboración de normas.

Il est maintenant reconnu en bibliothéconomie que la normalisation est une condition préalable au contrôle bibliographique. De nombreux exemples pouvant illustrer cette assertion existent aux niveaux régional, national et international. Pierre Deslauriers, dans sa description du système UNICAT/TELECAT, fait voir l'importance des normes à l'échelle régionale lorsqu'il indique les normes minimales communes auxquelles les participants doivent adhérer pour en arriver à l'uniformisation nécessaire au bon fonctionnement du système¹. Les systèmes régionaux démontrent de façon plus évidente le besoin

de processus normalisés pour le succès de leur implantation et de leur bon fonctionnement. Dans les domaines où il n'existe pas de normes largement acceptées, les entreprises coopératives doivent se satisfaire de pratiques locales ou encore établir leurs propres normes. Avant d'adopter une solution à court terme afin de réaliser un projet dans les limites d'un plan d'exécution, il faut clairement évaluer les conséquences restrictives inévitables qu'aura pour les participants le recours à une telle stratégie.

Selon Yves Courier, l'accroissement rapide de l'information documentaire a forcé les bibliothèques à mettre en commun leurs ressources individuelles par l'intermédiaire de réseaux automatisés et, par conséquent, les a obligées à se

1. Pierre Deslauriers, «UNICAT/TELECAT: évolution du projet et perspectives d'avenir», *Documentation et bibliothèques*, vol. 23, no 3 (septembre 1977), 155.

conformer aux normes imposées par la technologie qui rend possibles de tels réseaux:

«C'est l'explosion de l'information qui a forcé le monde de l'information documentaire à s'organiser, mais c'est la téléinformatique qui lui a fourni le moyen de le faire. Seule la téléinformatique a pu permettre un développement aussi rapide des réseaux automatisés d'information, c'est-à-dire des regroupements d'institutions qui, grâce aux derniers développements de l'informatique et de la télécommunication, coordonnent leurs efforts pour améliorer les services documentaires.»²

Dans sa communication au congrès de l'ASTED de 1977, Louis Forget traite de l'interaction de l'informatique et de la normalisation et décrit l'évolution du matériel informatique depuis quelques années³. Les normes et les techniques existantes devront aussi évoluer pour répondre aux besoins changeants des usagers. Fussler et Kocher doutent que les systèmes d'information actuels soient en mesure de répondre aux besoins à long terme des usagers. Ils fondent leurs conjectures sur de nombreux facteurs, en particulier sur le fait que les bibliothèques individuelles, quelle que soit leur importance, ne seront capables de fournir un accès direct qu'à un pourcentage décroissant de la littérature et de l'information mondiales⁴.

Une autre raison qui pousse les bibliothèques et les systèmes d'information jusque-là indépendants à devenir parties intégrantes de systèmes plus étendus vient de leur ouverture graduelle sur un univers de communication plus grand. Cet univers doit être régi par des normes.

"A primary function of standards which have been established nationally during the last 50 years and by ISO internationally during the last 30 years has been to provide a means of communication.... The growth of international trade, technical advance in methods of communication and the consequent need to communicate between nations and across language barriers led naturally to a demand for international standards."⁵

Conscient de l'importance des normes et du besoin de nouvelles normes, le Directeur général de la Bibliothèque nationale du Canada créa en 1975 le Bureau des normes de bibliothèque dont la principale fonction est de participer aux programmes de normalisation dont il est question dans cet article.

Normalisation internationale

Les programmes d'organismes tels que le Bureau international du contrôle bibliographique universel et la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) témoignent de l'importance accordée à la normalisation bibliographique internationale. Aucun de ces programmes n'est aussi vaste et bien pourvu de fonds que celui de l'Unesco. Selon le projet de programme de l'Unesco pour 1979/1980, le Directeur du Programme général d'information sera autorisé à établir des programmes en vue de:

- i. favoriser l'élaboration de politiques et de projets relatifs à l'information;
- ii. préconiser et diffuser des méthodes, des règles et des normes pour le traitement de l'information;
- iii. contribuer au développement des infrastructures de l'information;
- iv. contribuer au développement de systèmes d'information spéciali-

2. Yves Courrier, «Les problèmes liés à l'implantation des réseaux automatisés d'information documentaire». *Documentation et bibliothèques*, vol. 24, no 2 (juin 1978), 64.

3. Louis Forget, *Normalisation bibliographique et informatique*. (Communication non publiée présentée au 4^e congrès annuel de l'ASTED, 2-5 novembre 1977), p. 5-6.

4. Herman H. Fussler and Karl Kocher, "Contemporary issues in bibliographic control", *Library Quarterly*, vol. 47, no. 3 (July 1977), 247.

5. *Application of Standards in Systems Interconnection, a Paper Prepared by ISO for the International Symposium on Information Systems: Connection and Compatibility, Varna, Bulgaria, 30 Sept.-3 Oct., 1974*, Geneva, ISO, August 1974, p. 3.

sés dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture;

- v. favoriser la formation des professionnels et des utilisateurs de l'information⁶.

Pour favoriser l'élaboration aux niveaux régional, national et international de politiques et de projets relatifs à l'information, l'Unesco a présenté un programme en neuf points appuyé par un budget de \$1,233,500 destiné à créer une

«Conscience plus nette, dans les Etats membres, du fait que l'information est une ressource pour le développement national, résultant d'une action de stimulation, d'encouragement, de conseil et d'échange de données d'expérience, et d'une amélioration quantitative et qualitative des mécanismes de coordination des activités nationales relatives à l'information, aux bibliothèques et aux archives.»⁷

Un programme en cinq points évalué à \$554,000 a été consacré à faire connaître et à diffuser des méthodes et des normes pour le traitement de l'information, notamment par «l'élaboration et l'adoption, en étroite collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO), d'une norme commune pour les formats d'échange et d'autres normes bibliographiques, ainsi que de normes techniques pour les services de bibliothèques et d'archives.»⁸ Comme l'Unesco veut amener les Etats membres à réaliser que l'information est une ressource pour le développement national, elle a établi un programme en onze points avec un budget de \$1,436,000, ayant pour objectif de développer une infrastructure de l'information et de contribuer à «la mise en place, dans les Etats membres, de systèmes nationaux coordonnés dans les domaines de l'information, des bibliothèques et des archives.»⁹ Il est à remarquer que même si les programmes

de l'Unesco sont généralement destinés à améliorer les services d'information des nations en voie de développement de manière à accélérer leur développement industriel, plusieurs de ces programmes peuvent également s'appliquer aux nations industrialisées.

L'Unesco n'est pas la seule organisation qui s'est engagée à coordonner ses activités normatives avec celles de l'ISO. D'autres organisations internationales, telle l'IFLA dont les réalisations dans le domaine des normes bibliographiques internationales sont importantes, entre autres les descriptions bibliographiques internationales normalisées (ISBD)¹⁰ et UNIMARC¹¹, commencent à collaborer avec l'ISO en faisant partie d'organismes comme le Comité directeur du Comité technique 46 (Documentation). Ce Comité directeur a pour tâche de participer à l'établissement du plan de travail et des priorités du CT 46 de l'ISO.

Comme exemples récents de collaboration en normalisation bibliographique, il faut mentionner le Congrès international sur les bibliographies nationales tenu à Paris en septembre 1977 et convoqué par l'Unesco en coopération avec l'IFLA, de même que le Colloque international sur les formats d'échange de données bibliographiques organisé pour l'Unesco par le Centre international de l'UNISIST pour les descriptions bibliographiques (UNIBID), en collaboration avec le Bureau des résumés analytiques du Conseil international des unions scientifiques, l'IFLA et l'ISO, et qui eut lieu à Taormina en avril 1978.

Cet exposé sommaire sur les organismes internationaux de normalisation et les programmes visant à contrôler l'information laisse entrevoir les questions sur lesquelles doivent se prononcer les comités nationaux et les représentants des différents pays qui ont à voter sur des projets de norme ou à présenter le point de vue de leur pays sur la normalisation bibliographique.

6. Unesco, *Projet de programme et de budget pour 1979-1980*, Paris, 1978, p. 331-332 (Document 20C/5).

7. *Ibid.*, 332.

8. *Ibid.*, 335.

9. *Ibid.*, 337.

10. Pour plus de détails, voir Pierre Germain, «Les normes internationales de catalogage», *Documentation et bibliothèques*, vol. 23, no 4 (décembre 1977), 203-209.

11. «UNIMARC: universal MARC format», *International Cataloguing*, vol. 6, no. 2 (April/June 1977), 14.

Normalisation canadienne

La suite de cet article portera principalement sur le Système de normes nationales, la Commission canadienne pour l'Unesco, le Comité canadien de catalogage et le Comité canadien du MARC, qui ont été établis pour élaborer des normes canadiennes et assurer un apport canadien à l'élaboration de normes internationales.

Système de normes nationales (SNN)

L'élaboration de normes applicables aux bibliothèques et aux systèmes d'information ne constitue qu'une des catégories d'activités normatives canadiennes. Le SNN a été conçu comme l'intermédiaire grâce auquel les organismes canadiens s'occupant de normalisation peuvent fonctionner et coopérer en vue d'adopter, d'appliquer et d'améliorer les procédures de normalisation. Le système a été conçu de manière à pouvoir faire face aux exigences et aux responsabilités de la normalisation canadienne, comme à celles de la normalisation internationale. Toutes les institutions désirant contribuer à la normalisation au Canada doivent oeuvrer à l'intérieur du SNN. Les paragraphes qui suivent décrivent les comités et les organismes dont l'ensemble constitue le Système de normes nationales.

a) Conseil canadien des normes (CCN)

La participation du Canada à l'élaboration de normes internationales est une des fonctions du SNN. Le Conseil canadien des normes représente le Canada comme membre de l'ISO. A titre d'institution fédérale non gouvernementale, le CCN¹² remplit un rôle de coordination et d'appui auprès du SNN. Tous les comités consultatifs canadiens et les organismes rédacteurs de normes envoient à l'ISO, par l'entremise du CCN, leurs votes et commentaires sur les avant-projets et les projets de normes internationales. Toutes les communications entre l'ISO et les comités consultatifs canadiens ou les organismes

rédacteurs de normes passent par le CCN. Celui-ci défraie une partie des frais de voyage des délégués canadiens aux réunions de l'ISO. Les procédures prévues dans les manuels officiels du CCN et de l'ISO déterminent les modalités du travail relatif aux normes nationales et internationales. Ces manuels sont révisés périodiquement pour tenir compte de l'expansion du travail et de l'évolution des organisations.

b) Organismes rédacteurs de normes

Le SNN comprend cinq organismes rédacteurs de normes agréés: l'Association canadienne du gaz, l'Office des normes du gouvernement canadien, l'Association canadienne de normalisation, les Underwriters' Laboratories of Canada et le Bureau de normalisation du Québec. Les quatre premiers organismes élaborent des normes dans des domaines techniques déterminés, tandis que le Bureau de normalisation du Québec est responsable des normes en langue française.

Selon le directeur exécutif du CCN, M. R.L. Hennessy¹³, les organismes rédacteurs de normes sont présentement les seuls au Canada à pouvoir créer des normes nationales parce qu'ils ont, au sein de leurs comités, une représentation équilibrée qui leur permet d'en arriver à un consensus valable. Il n'en est pas toujours ainsi des comités consultatifs canadiens dans leur composition actuelle. Par conséquent, les comités consultatifs canadiens ne peuvent pas ratifier de normes.

Les organismes rédacteurs de normes agréés publient des normes préparées par leurs comités qui sont composés d'experts provenant de l'industrie, des gouvernements, des universités, des professions et du milieu des consommateurs. Les membres de chaque comité sont spécialisés dans un secteur particulier et il doit y avoir consensus parmi eux pour qu'un projet devienne une norme officielle.

12. Le CCN, créé en 1970 par une loi spéciale, rend compte de ses activités au Parlement qui en assure le financement.

13. *Unconfirmed Report of the 1977 CNC/ISO Conference, Nov. 23 [1977], held at the Airport Hilton Hotel, Toronto [1978] p. 7.*

Bien que l'application des normes soit volontaire, les gouvernements peuvent adopter des lois la rendant obligatoire. Par exemple, le Conseil du Trésor du gouvernement fédéral a créé le Comité des normes gouvernementales en informatique et lui a donné le pouvoir de refuser le financement de tout projet d'informatique d'un ministère qui s'écarte des normes prescrites. Ce type de coercition, bien qu'autocratique, permet par contre d'informer avec plus de précision les fabricants d'équipement des besoins reconnus des consommateurs. Il peut aussi créer un marché éventuel plus grand pour certains types d'équipement et contribuer à corriger les lacunes identifiées par Yves Courrier¹⁴ dans le domaine du matériel d'informatique.

c) Comités consultatifs canadiens

Les comités consultatifs canadiens ont été établis dans le but de présenter le point de vue du Canada sur les projets de norme de l'ISO et sur les programmes de travail des divers comités techniques (CT) de cette organisation. Un comité consultatif est créé chaque fois que le Canada s'intéresse à un secteur particulier des normes de l'ISO, si aucun organisme rédacteur de normes canadien n'existe en ce domaine. Il existe depuis quelques années un comité consultatif canadien qui s'occupe de documentation et qui correspond au CT 46 de l'ISO. Les domaines des travaux du CT 46 sont les suivants:

«Normalisation dans les domaines de l'information, de la documentation, de la bibliothéconomie et du traitement des données qui s'y rapportent, y compris les systèmes d'information et les réseaux de communication, dans leurs applications à la documentation.»¹⁵

Le CT 46 comprend plusieurs groupes de travail (GT) et sous-comités (SC), notamment:

GT 1	Systèmes de numérotation en documentation
GT 2	Codage des noms de pays et autres entités
GT 5	Principes directeurs pour l'établissement de thesaurus
SC 1 ¹⁶	Reproduction documentaire
GT 1	Microfiches
GT 2	Microcopies des dessins techniques
GT 3	Microcopies des publications de presse
GT 4	Qualité des microcopies
GT 5	Vocabulaire
GT 6	Lecteurs et autres appareils de microcopie
SC 2	Conversion des langues écrites
GT 1	Cyrillique
GT 2	Arabe
GT 3	Hébreu
GT 4	Extrême-Orient
SC 3	Terminologie de la documentation
SC 4	Automatisation en documentation
GT 1	Jeux de caractères pour usages documentaires et bibliographiques
GT 2	Codes bibliographiques pour les traitements informatiques
GT 3	Intercalation des notices bibliographiques
GT 4	Echange d'informations bibliographiques sur support magnétique — Organisation des données
GT 5	Protocoles des communications
SC 6	Eléments de données bibliographiques dans les systèmes manuels et automatisés
SC 7	Présentation des publications

Les comités consultatifs canadiens reçoivent les documents (programmes de travail, avant-projets de normes, projets de normes internationales, etc.) préparés par tous les GT et SC dont un comité consultatif fait partie à titre de membre participant. En cette qualité, le comité consultatif doit exprimer, dans un délai fixé à l'avance, son opinion sur tous les documents soumis

14. Yves Courrier, «Les problèmes...», 64.

15. ISO, *Mémento 1978*, Genève, 1978, p. 99.

16. Sur le point d'être converti en un nouveau CT.

autres que ceux reçus à titre de renseignements, sans quoi il peut perdre ses privilèges de membre. Le CCN contrôle l'exécution des engagements des comités consultatifs canadiens.

d) Comités de coordination des secteurs dans le cadre du SNN

Le CCN a formé ces comités afin de coordonner le développement des normes qui portent sur plus d'un domaine d'activité. Le travail du comité sur la Documentation (CT 46) est lié à celui de plusieurs autres: Machines de bureaux (CT 95), Calculateurs et traitement de l'information (CT 97), ainsi que Documents et éléments d'information dans l'administration, le commerce et l'industrie (CT 154). Les Principes et la coordination de la terminologie (CT 37) s'appliquent à la rédaction de toutes les normes puisque la précision de la terminologie est essentielle à la clarté des normes dont le texte doit concorder dans les trois langues officielles de l'ISO: l'anglais, le français et le russe.

e) Programmes en cours du SNN

Les organismes rédacteurs de normes et les comités du SNN travaillent en collaboration permanente pour améliorer l'efficacité de la normalisation au Canada. Deux de leurs programmes sont:

1. L'harmonisation, programme qui a pour but d'associer la création des normes canadiennes et la participation canadienne à l'élaboration des normes internationales, de sorte qu'un seul comité puisse se charger des deux fonctions.

2. Le Service d'information sur les normes. Le CCN a établi à Ottawa un service de renseignement sur les normes tant canadiennes que nationales des autres pays et internationales, et sur les travaux de normalisation en cours. Ce centre de référence est à la disposition des individus comme des collectivités et fournit un service téléphonique sans frais partout au Canada (800-267-8820). Un comité consultatif de seize membres, parmi lesquels des représentants de bibliothèques, a présidé à la création de ce service. Un comité semblable existe au niveau interna-

tional, le Comité permanent de l'ISO pour l'étude de l'information scientifique et technique sur la normalisation (INFECO); ce comité dirige l'établissement du réseau mondial d'information de l'ISO (ISONET).

Commission canadienne pour l'Unesco

Lors d'une réunion récente de l'International Relations Committee de la Canadian Library Association, M. Harry Campbell, qui avait prononcé au Congrès 1976 de l'ASTED une conférence devant les membres du Comité des relations internationales de cette association, déclara que le Canada devrait contribuer au Programme général d'information de l'Unesco. A titre de premier vice-président de l'IFLA et d'observateur officiel de l'IFLA à la réunion du Conseil inter-gouvernemental du Programme général d'information de l'Unesco à Paris en novembre 1977, M. Campbell eut l'occasion de faire quelques observations au sujet de la participation canadienne et de l'absence de mécanismes pour faire connaître le point de vue canadien. Plusieurs modalités de communication furent considérées au cours de cette réunion.

En août 1978 eut lieu à Ottawa une réunion convoquée par la Commission canadienne pour l'Unesco à laquelle assistaient, entre autres, des représentants de l'Association canadienne des sciences de l'information, de la CLA, des Archives publiques du Canada, de la Bibliothèque nationale du Canada, du Centre d'échange de données en sciences sociales et de l'Institut canadien de l'information scientifique et technique. Cette réunion avait pour but de discuter du plan de travail du Programme général d'information de l'Unesco. Une autre réunion doit avoir lieu avant la 20^e session de la Conférence générale de l'Unesco prévue pour novembre 1978.

Normes bibliographiques

Les procédures d'établissement et de ratification des normes bibliographiques paraissent rudimentaires si on les compare

à celles du SNN et de ses comités. Certaines organisations liées aux bibliothèques ont à un moment ou l'autre entrepris le développement de diverses normes, mais sans ériger une structure de responsabilité. L'Association canadienne des sciences de l'information, l'ASTED, la CLA, la Commission consultative sur l'information scientifique et technologique, le Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale du Canada et son Comité des services bibliographiques pour le Canada, ainsi que d'autres organismes ont contribué au développement des normes bibliographiques. Toutefois, dans les limites de cet article, nous ne pouvons que décrire l'apport de deux comités bien connus des auteurs, soit le Comité canadien de catalogage et le Comité canadien du MARC.

Comité canadien de catalogage (CCC)

Le CCC¹⁷ fut établi en mars 1974 pour représenter les intérêts canadiens dans le processus de révision des *Règles de catalogage anglo-américaines* (RCAA). En 1975, après avoir invité les bibliothèques canadiennes à soumettre leurs observations sur la première édition des RCAA, le Comité reçut 36 mémoires qui servirent de base à de nombreuses propositions présentées au Joint Steering Committee for Revision of AACR; celui-ci a tenu compte de la majorité de ces propositions dans la deuxième édition. En 1977, lors de l'examen critique du projet définitif de la deuxième édition, la participation des bibliothèques fut particulièrement active; à la suite des commentaires reçus de 39 institutions dont 19 bibliothèques universitaires, le CCC fit au delà de 200 propositions de révision dont plusieurs ont été acceptées.

Bien que le CCC se soit occupé principalement de la révision des RCAA au cours des trois dernières années, son mandat porte aussi sur la normalisation bibliographique dans d'autres domaines, parmi lesquels les vedettes-matière et les cadres de classification.

Le CCC comprend deux représentants de l'ASTED, deux de la CLA, deux de la Bibliothèque nationale du Canada et un secrétaire. La Bibliothèque nationale du Canada assume les frais du secrétariat et de deux réunions du Comité par année. Lorsqu'il doit débattre des questions qui ne sont pas de sa compétence, le Comité a recours à des spécialistes; ce fut le cas lors de l'étude des règles proposées dans la deuxième édition des RCAA pour les non-livres, les publications juridiques et les documents cartographiques.

Depuis sa création, le CCC a pu, grâce à son affiliation au Joint Steering Committee for Revision of AACR, contribuer à harmoniser le développement des normes nationales avec celui des normes internationales. Les RCAA 2 illustreront cette harmonisation des normes en tenant compte des descriptions bibliographiques internationales normalisées (ISBD) de l'IFLA, des normes de l'ISO concernant la numérotation internationale normalisée des publications en série et des livres, des *Principes de l'ISDS* (Système international de données sur les publications en série), de même que de certaines recommandations contenues dans l'étude sur les vedettes des collectivités préparée par Eva Verona à la demande de l'IFLA. La deuxième édition sera plus internationale en ce sens qu'elle tentera dans une certaine mesure de tenir compte des exigences des langues autres que l'anglais. Le Joint Steering Committee, reconnaissant la compétence de l'ASTED dans le domaine de la catalographie française, recommanda aux détenteurs du copyright des AACR 2 que les droits de la traduction française soient accordés à cette association; les détenteurs du copyright acceptèrent cette recommandation.

En plus de prendre part à la révision des RCAA, le CCC a participé à la vérification du texte provisoire de la description bibliographique internationale normalisée des publications en série, ISBD(S) et a examiné les recommandations du Groupe de travail de l'IFLA sur les noms des collectivités. De plus, ce comité a étudié certaines possibilités d'extension des *Principes de l'ISDS*; il a considéré quelques projets de normes sur la documentation

17. Edwin Buchinski et Ronald Hagler, «Participation du Canada au processus de révision des *Règles de catalogage anglo-américaines* (RCAA)», *Documentation et bibliothèques*, vol. 22, no 1 (mars 1976), 38.

diffusés par le CT 46 de l'ISO et enfin a conseillé la Bibliothèque nationale du Canada quant aux options des RCAA 2 qui devraient être adoptées conjointement par les bibliothèques nationales de l'Australie, du Royaume-Uni, du Canada et par la Library of Congress.

Comité canadien du MARC (CCM)

Le CCM¹⁸ fut établi en mai 1976 pour assurer une participation représentative dans le développement des normes canadiennes que sont de fait les formats pour le catalogage ordinaire (CAN/MARC). Ce comité, tout comme sa contrepartie en catalogage, comprend deux représentants de l'ASTED, deux de la CLA, deux de la Bibliothèque nationale du Canada et un secrétaire. Un membre du personnel de la Library of Congress assure la liaison entre le CCM et le comité américain correspondant qui, en retour, accorde le même privilège à un représentant de la Bibliothèque nationale du Canada. Celle-ci défraie les dépenses de voyage occasionnées par la participation aux réunions du CCM qui ont lieu lors des congrès annuels de l'ASTED et de la CLA. Elle assume également les coûts du secrétariat.

Bien que le CCM s'occupe principalement d'étudier les propositions de révision du MARC canadien, il doit aussi examiner les propositions de révision du LC MARC soumises par la Library of Congress. Comme de nombreuses bibliothèques canadiennes reçoivent des notices établies selon la norme américaine que constitue effectivement le LC MARC, et comme le MARC canadien doit être compatible avec sa contrepartie américaine, ainsi que l'a recommandé le Groupe de travail sur le format MARC canadien, le Comité doit examiner attentivement l'impact que pourraient éventuellement avoir sur les bibliothèques canadiennes les révisions proposées par la Library of Congress.

En outre, comme la Bibliothèque nationale du Canada assume, dans le contexte du programme du Contrôle Bibliographi-

que Universel de l'IFLA, la responsabilité de diffuser au Canada les notices MARC provenant d'autres bibliothèques nationales, le CCM doit prendre en considération le fait que les modifications des formats MARC nationaux ont des répercussions sur ce programme. Le format MARC canadien peut s'ajuster aux changements effectués aux autres formats MARC nationaux soit par des révisions à ses caractéristiques techniques, soit par l'addition d'indicateurs de contenu, ou encore par la conversion par ordinateur des données des bandes MARC étrangères afin de les rendre conformes à la représentation de ces mêmes données dans le format MARC canadien.

En plus des formats MARC, le CCM examine différents documents produits par le SC 4 du CT 46 de l'ISO, sous-comité qui s'occupe d'automatisation en documentation. Avec l'avènement de la téléinformatique dans les bibliothèques, il est fort probable que le CCM devra étudier certaines propositions préparées par le groupe de travail de l'ISO sur les protocoles des communications, le GT 5, qui a été créé récemment au sein du SC 4.

Conclusion

Au Canada, nous avons commencé à définir notre rôle dans la communauté mondiale de l'information. Jusqu'à maintenant, nos initiatives semblent très spécialisées et restreintes à des secteurs particuliers du domaine de l'information, comme par exemple les services de résumés analytiques et d'indexation, les archives et les bibliothèques.

Les comités tels que le CCC et le CCM comptent sur quelques individus pour les informer des développements récents se rapportant à leurs sphères d'intérêt, de responsabilité et d'activité. L'American Library Association (ALA) a dernièrement reconnu le besoin de structurer les moyens d'information sur les activités bibliographiques internationales et a décidé de prendre des mesures en ce sens. L'ALA s'intéresse d'ailleurs à la normalisation depuis longtemps et participe activement aux travaux de l'American National Standards Institute (ANSI).

18. Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, *Rapports annuels, 1975-1976*, Montréal, 1976, p. C-29.

Toute participation canadienne accrue aux travaux de normalisation devra avoir l'appui d'un plus large secteur du monde de l'information. Il faudrait que les institutions et les associations soient disposées à collaborer davantage en fournissant temps et argent afin que leurs représentants puissent prendre une plus grande part à la normalisation. Certains travaux peuvent se faire par correspondance, mais c'est par les discussions qu'on arrive à des consensus et qu'on adopte une norme capable de satisfaire le mieux possible les utilisateurs. Cette participation plus active répond au voeu exprimé par Yves Courrier:

«Il faudra développer des mécanismes juridiques et financiers adéquats et trouver des solutions pour arriver à une normalisation fructueuse qui respecte les besoins locaux.»¹⁹

Ces normes, qui respectent les besoins locaux, devront évidemment s'harmoniser avec les normes similaires existant aux niveaux national et international.

Le rôle des normes dans le contrôle bibliographique augmentera en importance au fur et à mesure que les activités de l'ISO et l'Unesco dans le domaine de la documentation démontreront que l'information est à la fois une ressource nationale et internationale. Tous les intéressés, et en particulier les bibliothécaires, les informaticiens et les archivistes devront se renseigner davantage sur ces activités afin de mettre leurs institutions au courant des plus récents développements dans les domaines de l'information et de la technologie, des contraintes que cette dernière peut imposer, mais aussi des possibilités qu'elle peut offrir en vue d'un meilleur service à leurs usagers.

19. Yves Courrier, «Les problèmes...», 70.